

**Syndicat CFE-CGC Chimie Nord-Ouest**  
**Examen de l'exercice comptable 2022**  
**Réalisé le 12 Juin 2023**

Présents :

Denis Suire (Trésorier Adjoint)  
Jasna Hayes (Commission Finance)  
Olivier Thierry (Commission Finance)  
Paul Jeanne-Monery (Trésorier)  
Yannick Vite (Commission Finance)

**Compte rendu**

La commission finance, représentée par Olivier Thierry, Jasna Hayes et Yannick Vite, a procédé ce jour à l'examen des comptes 2022 du syndicat CFE-CGC Chimie Nord-Ouest, présentés dans le rapport « États financiers de l'exercice 2022 », établi par le Cabinet APEX.

Depuis 2019 l'activité des écritures comptables est réalisé par le cabinet comptable APEX. L'état des comptes 2022 a donc été fourni par le cabinet APEX dans le rapport « Syndicat CFE CGC Chimie Nord-Ouest – Etats financiers de l'exercice 2022 » en date du 22 mai 2023, contenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, les trois parties formant un tout indissociable.

Le Résultat net comptable de l'exercice 2022 est négatif : -41.544,57€. Il s'explique par une augmentation des charges liées à l'activité syndicale vs un montant de cotisations stable.

En effet on observe pour l'année 2022, une stabilité des cotisations perçues (-0,1% vs 2021) malgré une augmentation du nombre d'adhérents : + 7,3% (évoluant de 724 à 777 adhérents (de janvier 2022 à janvier 2023 ).

Les charges externes de l'exercice 2022 sont en forte augmentation (+198,9%) liées, d'une part, à l'augmentation des honoraires d'avocat : + 114,1% (en lien avec le nombre de dossiers traités) et des dépenses relatives à la reprise de l'activité syndicale post covid, d'autre part. Ainsi on observe :  
+744,6% pour les dépenses « publicité/communication/relation publique/cadeaux »  
+200,7% pour les dépenses de « déplacement/mission »  
et +279% pour les dépenses des frais postaux.

Egalement les frais de réception (organisation de l'Assemblée Générale ) apparaissent dans les charges 2022.

Comme l'année précédente, on constate une baisse significative des charges liées aux frais bancaires/impayés : - 55,6%. Ceci étant le résultat de la politique mise en place depuis 2021 portant sur le mode de règlement des cotisations des adhérents par prélèvement bancaire ou par virement ainsi qu'à l'action du suivi en amont des prélèvements des adhérents en défaut par les DS.

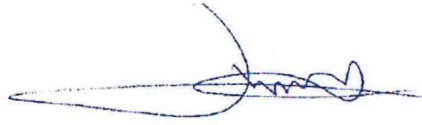
La bonne gestion des placements de trésorerie a permis d'accroître les intérêts de 118,4% vs 2021. »

Sur les bases des éléments présentés et examinés ce jour, ainsi que sur les contrôles effectués, nous certifions que les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés sont réguliers et sincères.

Jasna Hayes



Olivier Thierry



Yannick Vite

